Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260326-2026_120205-DE

COMMUNE DE TAUPONT (56800)
DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le six février, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. SENTIER, M MAHIAS , M LE GAL, M LUCAS, Mme LE RENARD, M LEVOYER, Mme BLANDEL, M ZANUTTO, M COUDE, M PERRICHOT, Mme FRANCHE, M DEBOIS, Mme IAFRATE, M LE RUYET, Mme POYAC-RICHARD

ABSENTS ET EXCUSÉS / POUVOIR :

Mme BARATIN ayant donné pouvoir à Albane FRANCHE

Mme CHARDOLA ayant donné son pouvoir à Daniel LE RUYET

Mme DELSAUT Annick ayant donné son pouvoir à Jean-Charles SENTIER

ABSENTE EXCUSÉE:

Mme Océane BOUSSICAUD

Secrétaire de séance : M LUCAS

Conseillers	19
Présents	15
Absents	1
Pouvoirs	3

Votants	**18**
Exprimés	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstentions	**0**

Délibération n° D 05-2026

5-Tirage au sort JURY D'ASSISES 2027 D 05-2025

Monsieur Aurélien LEVOYER, adjoint, explique qu'en application de l'article 261 du code de procédure pénale, la préfecture du Morbihan a pris un arrêté préfectoral du 16 janvier 2026 fixe le nombre et la répartition des jurés d'assises pour l'année 2027 dans le département du Morbihan par commune ou groupement de communes à raison d'un juré pour 1 300 habitants, soit 540 jurés répartis conformément aux deux annexes de l'arrêté. L'arrêté fixe le nombre de jurés 2027 à tirer au sort pour la commune de TAUPONT au nombre de 3.
Le tirage au sort doit porter sur la liste des électeurs de la commune (ou des communes regroupées) prévue par le code électoral (article L 17).

- **Tirage : Ligne 5 p148 ; Ligne 2 p180 ; Ligne 4 p169**

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260326-2026_120205-DE

Ainsi fait et délibéré en mairie les, jours, mois et an en susdits.
Pour extrait

La secrétaire de séance :
M Maxime LUCAS

Le Maire, le 12 février 2026
M Jean-Charles SENTIER



